

# **DOSSIER DE PRESSE**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 14 FÉVRIER 2024, 10h00

### **Ordre du jour :**

- Orientations budgétaires 2024



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME DU 15 FÉVRIER 2024

## • DES PROJETS POUR UN TERRITOIRE ENTREPRENANT

---

### Contexte

En 2023, GrandAngoulême a porté plusieurs projets d'envergure tout en maîtrisant ses dépenses impactées par un contexte national contraignant lié à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux. Le chantier de l'Usine d'eau du Pontil fait partie des grandes actions menées en faveur des habitants afin d'améliorer leur qualité de vie et d'**optimiser la ressource en eau du territoire**. Le printemps 2024 marquera son inauguration.

Aussi, l'agglomération a investi dans de nouveaux locaux réhabilités tels l'Annexe du Conservatoire Gabriel Fauré, inaugurée en septembre dernier. Ce bâtiment permet d'ores et déjà à 235 élèves ainsi qu'à leurs professeurs, de pratiquer la danse et le théâtre au sein d'un lieu rénové et adapté à leur pratique artistique. **Dans la poursuite d'une politique vertueuse et engagée dans la transition écologique**, cette annexe sera dotée de panneaux photovoltaïques. Le développement de ces énergies renouvelables s'inscrit dans un ensemble d'actions telles le verdissement de la flotte de véhicules, le développement des transports en commun et des mobilités actives.

Ainsi, **2024 sera un nouveau cycle de budget en synergie avec l'ensemble des actions entamées l'année passée**, afin de les concrétiser et les consolider. Cette nouvelle année observera aussi de nouveaux projets dans la continuité des feuilles de route du projet GrandAngoulême vers 2030.

**GrandAngoulême poursuivra son redressement financier tout en consolidant son niveau d'épargne, en maîtrisant sa dette et en maintenant une fiscalité stable.**

---

Les enjeux financiers de la préparation budgétaire 2024 sont donc la conséquence des points suivants :

- **Une évolution positive des recettes de fonctionnement**, dynamisée par l'inflation. En 2024, les taux de fiscalité (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe foncière) resteront inchangés.
- **Une progression des dépenses de fonctionnement**, impactée par l'inflation, la sécurité en période vigipirate renforcée, la reconstruction des systèmes d'information suite à la cyberattaque de l'été 2023, les décisions gouvernementales en matière de ressources humaines sur la revalorisation des salaires et la déclinaison des feuilles de route du projet GrandAngoulême vers 2030.
- **Un investissement toujours soutenu**, avec l'intégration de nouveaux programmes, accompagnés de cofinancements.
- **Une gestion rigoureuse de la dette** afin de préserver un équilibre financier dans une période où le recours à l'emprunt est à limiter, du fait de taux d'intérêt qui restent plus élevés que les 10 dernières années.

## Cadrage des orientations budgétaires pour 2024

- ➡ Des recettes de fonctionnement de 86 M€ en progression de 3,4% (Budget principal 2023)
- ➡ Des dépenses de fonctionnement de 80 M€ en progression de 3,4% (Budget principal 2023)
- ➡ Des dépenses d'équipement à hauteur de 23 M€
- ➡ Des recettes d'investissement hors emprunt estimées à 8,3 M€
- ➡ Une épargne nette de 2,2 M€ en progression de 14%
- ➡ Un recours à l'emprunt maîtrisé à 8 M€ pour une capacité de désendettement théorique fin 2024 de 9,3 années (prévision diminuée par rapport au Budget principal de 2023 : 9.7 années en projection)

### Le cadrage général 2024

Après une phase de croissance entre 2017 et 2020, **l'encours de dette** s'est stabilisé autour de 95 M€ jusqu'en 2022, pour atteindre **près de 103 M€ en 2023 et 2024**.

**L'encours se concentre pour 50 % au Budget principal**, contre 25 % pour le Budget annexe transports et 20 % pour le Budget annexe Assainissement. Le solde est porté par le Budget annexe eau potable pour 5 %.  
**L'augmentation moyenne annuelle de l'encours sur la période 2017 – 2024 est de 5,6 %, avec un taux de croissance moyen de l'encours du Budget principal qui reste maîtrisé (1,09%).**

L'encours de dette de 102,93 M€ en 2024 décroît de façon linéaire. Il se réduit de 25 % sur 4 ans et de 50 % sur 9 ans.

Au 1er janvier 2024, les effectifs globaux de GrandAngoulême s'élèvent à 759 postes budgétaires permanents. L'augmentation des dépenses initialement prévue entre 2022 et 2023 était de + 5,6 % (+ 4,4 % de CA à CA prévisionnel).

Plusieurs facteurs se sont combinés pour accroître cette augmentation : des phénomènes externes et internes. Ces dépenses ont pu être financées grâce à des économies réalisées au cours de l'année.

**La masse salariale s'élèverait à 39.4 M€.**

--> Une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse avec **un stock d'Autorisations de programme (AP) de 322,3 M€**, dont 227,2 M€ ont été réalisés au 31 décembre 2023, et pour lesquelles il reste à inscrire un peu plus de 95 M€.

**De nouvelles AP sont proposées pour 16,7 M€, dont 5,7 M€ au Budget principal.**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME DU 15 FÉVRIER 2024

## • LES NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

---

Des AP nouvelles pourraient être ouvertes au Budget principal 2024 pour 5,7 M€ :

### o GRAND PROJET PORT L'HOUMEAU pour 800 K€

À la suite du schéma directeur de l'aménagement (réalisé en 2023 et porté par la ville d'Angoulême), le Département et GrandAngoulême proposent des infrastructures à la programmation pour permettre un développement harmonieux du port ainsi qu'une sectorisation des usages.

### o HALTE VÉLO DE FLEURAC pour 180 K€

Le long de la Flow Vélo existe une maison en ruine, propriété de GrandAngoulême, qui pourrait être remise en état afin de créer un abri pour les piétons et cyclotouristes. Les études seront réalisées en 2024 et les travaux en 2025.

### o PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES pour 1 405,2 K€

Le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER), auquel adhère l'agglomération, a réalisé en 2020 des études gratuites d'opportunité sur les différentes énergies vertueuses, en analysant plusieurs bâtiments de la collectivité. La démocratisation de la pose des panneaux photovoltaïques, ainsi que l'évolution de la question de l'autoconsommation ont suffi à choisir ce mode d'énergie à destination de plusieurs sites sélectionnés par le CRER pouvant recevoir la pose de panneaux. Cette démarche s'étale sur un temps long pour atteindre l'autoconsommation désirée (seuil de rentabilité complète au bout de 20 ans).

### o RÉNOVATION BÂTIMENT DU SMAC pour 1 250 K€

Prévue sur 3 ans, le versement de cette subvention d'équipement vise à rénover le bâtiment principal du site de l'aéroport Brie-Champniers.

### o AIDE À L'IMMOBILIER pour 700 K€

Aide à l'immobilier d'entreprises relevant de l'aide au développement économique et de l'aide à l'emploi.

### o NOUVEAU BÂTIMENT Direction Espaces Publics pour 1 200 K€

Réutilisation de l'ancien atelier de Frégeneuil, une fois le nouvel atelier construit, pour regrouper les services des espaces publics et les véhicules.

### o STADE CAMILLE-LEBON (Amorce) pour 150 K€

Un fond de concours est proposé visant à rénover l'éclairage du stade Camille-Lebon.

### o REQUALIFICATION DES ZONES (Amorce) pour 40 K€

Les Zones d'Activité d'Intérêt Communautaire comprennent des voiries et des espaces paysagers qu'il convient de rénover. Une inscription d'amorce est proposée pour une étude de programmation de travaux.

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME

## DU 15 FÉVRIER 2024

### • UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

---

#### • Pilier 1 – Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de ses communes

> Des actions dirigées vers les familles, une nouvelle initiative santé vers les mamans et la poursuite de la création de logements.

#### Le numérique :

- mise en ligne d'un nouvel outil de dépôt et de gestion centralisé pour les demandes d'aides et subventions des administrés et des partenaires

#### L'enfance-Jeunesse :

- **mise en place d'un nouveau fonds de concours - structures Petite Enfance**
- poursuite des actions du service Accompagnement Santé Partagé (ASP)

#### L'habitat :

- participation annuelle au fonctionnement de l'ADIL\*
- suivi et animation du PIG et de l'OPAH RU d'Angoulême
- création d'un appel à projets pour le soutien aux initiatives innovantes
- **production de logements sociaux**
- réhabilitation du parc public
- travaux des particuliers dans le cadre du PIG communautaire, de l'OPAH RU multi-sites et de l'OPAH RU d'Angoulême
- pass investissement et accession
- **réhabilitation Bel Air Grand Font hors maquette ANRU**

#### La culture :

- participation aux travaux de la Nef 3 (accessibilité PMR / végétalisation des espaces extérieurs)
- **création d'un fonds de concours pour le service PAH\*\* (restauration du patrimoine vernaculaire / outil de médiation numérique)**
- augmentation de la dotation de renouvellement du parc instrumental du Conservatoire
- renouvellement du mobilier de l'Alpha
- augmentation du budget HUB-IN (nouvel appel à projets + tranches optionnelles du marché de l'Agence des Sentiers Métropolitains)
- refonte du dispositif de diffusion artistique (Soirs bleus) pour réaliser les objectifs du projet de développement culturel de GrandAngoulême

\* Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente

\*\*Pays d'Art et d'Histoire

#### Le sport :

- soutien au sport amateur, aux équipes semi-professionnelles et professionnelles, et aux sportifs inscrits sur liste ministérielle

#### Valorisation du territoire - tourisme :

- **gestion de Port l'Houmeau (reprise en régie directe en 2024)**
- inscription d'une étude pour la création d'une baignade à proximité de l'Île de Bourguine
- évolution du financement de l'Office de Tourisme Pays d'Angoulême
- **déploiement des moyens adéquats à la promotion du tourisme d'affaires**
- amélioration de la signalétique de la Coulée Verte
- valorisation des chemins de randonnées communaux non labellisés PDIPR
- création d'une maison du tourisme

#### La santé :

- **distribution hebdomadaire de paniers de légumes biologiques aux femmes enceintes éligibles**
- + ateliers de sensibilisation à la santé environnementale**

#### La cohésion sociale :

- soutien et développement des actions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes

### • Pilier 2 – Une agglomération moteur de la transition écologique

#### > L'accélération de la transition écologique avec plus d'énergies renouvelables et le renforcement des transports en commun.

#### La planification-urbanisme :

- **poursuite de la démarche Cartéclima!**

#### La mobilité :

- **poursuite du programme BHNS**
- mise en accessibilité et modernisation du réseau Möbius
- soutien aux projets d'aménagements cyclables
- création d'aires de covoiturage
- développer et rajeunir le parc de vélos proposé en location par la STGA
- **mise en place d'une navette cœur d'agglomération** et de nouveaux services de transport à la demande et expérimentation de nouvelles solutions de mobilité sur des sites pilotes
- accompagnement au changement des pratiques de mobilités avec reconduction du dispositif de primes vélos + renforcement des actions de conseil en mobilité
- participation au développement des offres ferroviaires

#### La biodiversité :

- accompagnement des projets de renaturation et d'adaptation aux changements climatiques dans les communes
- acquisition de foncier pour préserver la biodiversité

#### L'alimentation :

- déploiement d'une action grand public axée sur la pédagogie alimentaire
- soutien aux filières agricoles locales

#### L'énergie :

- aménagement de réseaux de chaleur et de froid

### Collecte, traitement et recyclage des déchets :

- **aménagement d'un lieu partagé (type ressourcerie)**
- poursuite des aménagements liés aux nouvelles consignes de tris pour les biodéchets

### L'eau :

- **réflexion sur la définition de la compétence de la GEPU\* et sur la gestion du quotidien par les communes**

\* gestion des eaux pluviales urbaines

### L'exemplarité de l'agglomération :

- acquisition de 5 véhicules légers électriques
- **installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites communautaires identifiés**
- **verdissement de la flotte de véhicules**

### • Pilier 3 - Un territoire qui crée des emplois

#### > Rendre le territoire encore plus attractif pour favoriser la création d'emplois.

### L'entrepreneuriat :

- soutien à l'étudiant
- soutien à la prise en compte des transitions dans les projets des entreprises : appel à projets innovation + soutien à l'achat public + expérimentation de services innovants + accompagnement des entreprises dans la réalisation de diagnostic carbone
- **déploiement du dispositif CITÉLAB**
- **aide à l'immobilier (projets de densification des zones d'activités)**

### Le marketing territorial :

- valorisation des savoir-faire des entreprises locales
- attractivité des talents (focus sur les étudiants)
- marketing des dispositifs de développement économique
- renforcer l'économie de proximité et promouvoir l'achat local

### L'économie sociale et solidaire :

- accompagnement des transitions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire
- mise en place d'une action de sensibilisation sous forme d'un appel à projets
- optimiser la livraison de proximité
- **poursuite de la démarche InTerLUD par LUD+**
- **implantation de l'école de la 2<sup>de</sup> chance sur le site du Maine Gagnaud (Ruelle-sur-Touvre)**

## CONTACT PRESSE

### Pauline Bardoulat

Chargée de communication et de relations presse

Direction de la communication institutionnelle

GrandAngoulême

[presse.grandangouleme@gmail.com](mailto:presse.grandangouleme@gmail.com)

+33 6 86 41 17 14